

ARRÊTÉ N° DAPPI-2022-08-08-001

modifiant la composition de la commission d'Élus prévue à l'article L2334-37 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le préfet du Territoire de Belfort

VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;

VU les articles L.2334-37 et R2334-32 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral du 07 mars 2022, portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2020-08-26-009 du 26 août 2020 fixant la composition de la commission d'Élus ;

VU la note d'information du 25 juin 2020 du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relative au renouvellement des commissions d'élus prévues à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

VU les résultats des élections législatives 2022 portant nomination dans le Territoire de Belfort de deux députés pour l'exercice 2022 – 2027 ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°90-2020-08-26-009 du 26 août 2020 fixant la composition de la commission d'Élus est modifié et complété comme suit :

- des deux députés et du sénateur élus dans le département du Territoire de Belfort
 - Monsieur Ian BOUCARD – Député de la 1^{re} circonscription
 - Monsieur Florian CHAUCHE – Député de la 2^e circonscription
 - Monsieur Cédric PERRIN – Sénateur du Territoire de Belfort

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Fait à Belfort, le 08 août 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général



Renaud NURY